



Arrêté n° 2026-77 du 11 mai 2026

Prescrivant l'Enquête Publique sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mozé-sur-Louet

VU :

- le Code de l'Environnement, articles L.123-1 et suivants
- le Code de l'Urbanisme, articles L.153-54 à L.153-59
- l'ordonnance n°E26000058/49 en date du 29 Avril 2026 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes désignant M.Gérard DUHESME en qualité de commissaire enquêteur,
- les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1 - Objet, dates et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mozé-sur-Louet pour une durée de 30 jours, du vendredi 05 Juin 2026 à 09h00 au lundi 06 Juillet 2026 à 12h00 inclus.

L'enquête publique sera close le lundi 06 Juillet 2026 à 12h00.

Article 2 - Décision du conseil municipal

À l'issue de l'enquête publique et au vu de ses résultats, le conseil municipal pourra approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Article 3 - Désignation du commissaire enquêteur

M. DUHESME Gérard, cadre supérieur de l'industrie à la retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M Raymond LEFEVRE, dirigeant d'entreprise à la retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par M. le Président du Tribunal Administratif.

Article 4 - Possibilités électroniques mises à disposition du public

Le public peut transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : mairie@mozésurlouet.fr

Article 5 - Consultation du dossier, observations, propositions et contre-propositions du public

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante MAIRIE DE MOZÉ SUR LOUET à l'attention du commissaire enquêteur, 7 rue du 22 Juillet 1793, 49610 MOZÉ-SUR-LOUET ou à l'adresse électronique suivante : mairie@mozésurlouet.fr

Accusé de réception en préfecture
04/07/2026 23:02 ARR 2026-77
Date de réception préfecture: 14/05/2026

Le dossier d'enquête publique sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.mozesurlouet.fr/>

Article 6 - Permanences du commissaire enquêteur

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie :

- le vendredi 05 Juin de 09h00 à 12h00
- le vendredi 26 Juin de 13h30 à 16h30
- le lundi 06 Juillet de 09h00 à 12h00

Article 7 - Personne en charge du dossier

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M le Maire, Michel CESBRON.

Article 8 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet mentionné à l'article 5 du présent arrêté et tenus à la disposition du public pendant un an.

Article 9 - Publicité de l'enquête

Le présent arrêté sera affiché en mairie quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent arrêté sera affiché à l'entrée du site concerné par le projet et dans la commune en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

Article 10

Copie du présent arrêté sera adressée à :

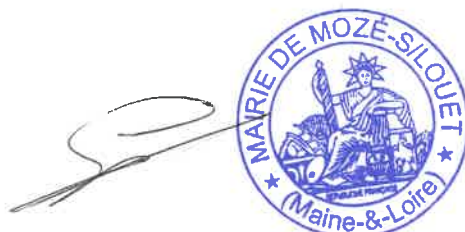
- M. le Commissaire Enquêteur,
- M. le Président du Tribunal Administratif,
- M. le Préfet ou M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Angers

Cet arrêté sera également disponible sur le site internet de la commune : <https://www.mozesurlouet.fr/>

Fait à Mozé-sur-Louet, le 11 Mai 2026

Le Maire

Michel CESBRON



Accusé de réception en préfecture
049-214902223-20260511-ARR2026-77-AR
Date de réception préfecture : 19/05/2026